

## COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Date de convocation : 6 avril 2018  
Date de l'affichage : 6 avril 2018  
Nombre de délégués inscrits : 67  
Nombre de délégués présents : 41 (+ 8 pouvoirs)  
Nombre de délégués votants : 49

**OBJET : PRESCRIPTION DE L'ELABORATION DU PLAN CLIMAT AIR-ENERGIE  
TERRITORIAL (PCAET) DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE (CCT)**

Numéro de la Délibération : 2018-DCC-056

L'an deux mille dix-huit, le treize avril, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Neuilly-en-Thelle, sous la Présidence de Monsieur Jean-François MANCEL.

**Etaient présents :**

MM. Jean-François MANCEL, Pierre DESLIENS, Philippe VINCENTI, Patrick CORBEL, Michel DRUEZ, David LAZARUS, Michel FRANCAIX, Jean-Yves FRANC, Alain LERIVEREND, Marc LAMOUREUX, Christian VAN PARYS, Jean-Jacques THOMAS, Michel LE TALLEC, Alain DUCLERCQ, Alain ARNOLD, Alain PAILLARD, Charles-Antoine De NOAILLES, Gérard AUGER, Bernard ONCLERCQ, Benoît BIBERON, Philippe ELOY, Michel KOPACZ, Bertrand BAECKEROOT, Patrick VONTHRON, Olivier DOUCHET, Yvon CORVELLEC, Guy LAFOREST, Stéphane KRAKOWSKI.

Mmes Marie-Odile GUILLOU, Isabelle VILAREM, Danièle BLAS, Marie-France SERRA, Béatrice BASQUIN, Josiane VANDRIESSCHE, Christelle GAUVIN, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Céline LECOCQ, Geneviève DELABY, Jacqueline VANBERSEL, Nicole ROBERT.

**Etaient absents :**

MM. Laurent SERRUYS, Patrice GOUIN, Marc VIRION, Pascal BOIS, Pierre ORVEILLON, Bertrand VANDEWALLE, William DUMOLEYN, Stéphane CHAIMOVITCH, Philippe BOURLETTE.

Mmes Marie-Chantal NOURY, Marine BADIN, Claudine SAINT-GAUDENS, Danielle DEBLIECK, Michèle BRICHEZ, Isabelle SILLY.

**Etaient absents et excusés :**

MM. Joseph KARST, Daniel VEREECKE.

Mme Agnès CLARY-WAWRIN.

**Etaient absents et ont donné pouvoir :**

M. Jean-Jacques DUMORTIER a donné pouvoir à Mme Isabelle VILAREM.  
Mme Doriane FRAYER a donné pouvoir à Mme Marie-France SERRA.  
M. Rafaël DA SILVA a donné pouvoir à M. Michel FRANCAIX.  
M. Gilles PAUMELLE a donné pouvoir à Mme Béatrice BASQUIN.  
Mme Geneviève ALLAIN a donné pouvoir à Mme Nicole ROBERT.  
Mme Annie BLANQUET a donné pouvoir à Mme Marianne LEMOINE.  
M. Thierry REMOND a donné pouvoir à Mme Jacqueline VANBERSEL.  
M. Jean VERTADIER a donné pouvoir à M. Jean-François MANCEL.

**Secrétaire de séance :** M. Gérard AUGER, délégué de la commune de Neuilly -en-Thelle.

**OBJET : PRESCRIPTION DE L'ELABORATION DU PLAN CLIMAT AIR-ENERGIE TERRITORIAL (PCAET) DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE (CCT)**

**LE CONSEIL DE COMMUNAUTE**

*Vu :*

- Le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2224-34 ;
- La loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant «Engagement National pour l'Environnement» ;
- La loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte et plus particulièrement son article 188 intitulé «la transition énergétique dans les territoires» ;
- Les décrets des 28 juin 2016 et 18 juillet 2016 relatifs au Plan Climat Air-Energie Territorial ;
- Le code de l'environnement et notamment ses articles L229-25 à L229-26 et R 229-51 à R 229-59 relatifs au PCAET ;
- Le code de l'urbanisme et notamment son article L101-2 ;

*Considérant :*

- Que la loi du 17 août 2015 sur la transition énergétique pour la croissance verte stipule que les EPCI de plus de 20 000 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2017 doivent mettre en place un PCAET avant le 31 décembre 2018 ;
- Que le PCAET est un outil de coordination de la transition énergétique à l'échelon intercommunal ;
- Que le PCAET comprend :
  - un diagnostic (comprenant une évaluation environnementale)
  - une stratégie territoriale
  - un programme d'actions
  - un dispositif de suivi et d'évaluation.
- Qu'il apparaît nécessaire de définir les principales étapes de l'élaboration du PCAET ;

**SUR PROPOSITION DU VICE-PRESIDENT DELEGUE A L'AMENAGEMENT DE L'ESPACE, INFRASTRUCTURES ET TRANSPORT A LA DEMANDE, ET APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,**

- **PRESCRIT** l'élaboration du Plan Climat Air-Energie Territorial de la Communauté de communes Thelloise, en tenant compte de la réalisation d'une Etude de Planification Energétique en cours avec le concours du SE 60 ;

➤ **APPROUVE** les modalités :

\*en premier lieu, *d'élaboration du PCAET* qui s'articulera autour de 5 phases :

- **Phase 1** : conduite d'un **diagnostic territorial** comprenant plusieurs analyses de la situation du territoire de la CCT et permettant de définir la vulnérabilité locale au regard du changement climatique.
- **Phase 2** : **définition d'une stratégie territoriale**, basée sur les enjeux du diagnostic, qui identifie les enjeux et les objectifs stratégiques et opérationnels du territoire afin d'atténuer le changement climatique, de le combattre efficacement et de s'y adapter.
- **Phase 3** : élaboration d'un **programme d'actions** pour le territoire issu des grands enjeux de ce dernier. Il définit les orientations des collectivités territoriales et de l'ensemble des acteurs socio-économiques. Il identifie les projets fédérateurs potentiels et notamment ceux permettant d'entrer dans une démarche de territoire à énergie positive pour la croissance verte. Il précise les moyens à mettre en œuvre, les publics concernés, les partenariats souhaités, et les résultats attendus pour les principales actions envisagées.
- **Phase 4** : construction d'un **dispositif de suivi et d'évaluation des résultats** portant sur la réalisation des actions, la gouvernance et le pilotage adopté par la CCT.
- **Phase 5** : **le suivi technique et administratif de l'ensemble de la procédure d'élaboration en lien avec le prestataire qui sera choisi ultérieurement. Des instances de pilotage et de décision sont mises en place :**

\*en deuxième lieu, de *gouvernance et du suivi* du PCAET :

- Une commission de suivi interne, composée de techniciens de la CCT, du bureau d'études en charge de la mise en cohérence du PCAET,
- Un comité de pilotage, chargé des décisions stratégiques composé des élus de la CCT qui en manifesteront le souhait et des techniciens,

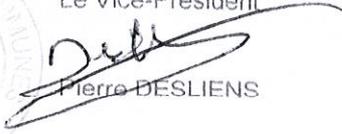
Etant précisé que ces deux instances seront assistées par les Personnes Publiques Associées énumérées ci-dessous.

\*en troisième lieu, de la *concertation* selon les modalités suivantes :

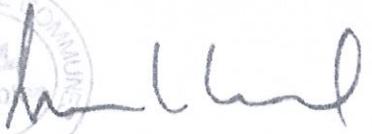
- Mise à disposition du public des éléments du PCAET (diagnostic territorial, programme d'orientations et d'actions, ...),
- Information dans le bulletin intercommunal,
- Mise à disposition des éléments du dossier de PCAET sur le site internet de la CCT,
- Organisation d'une réunion publique avec présentation de la stratégie territoriale définie.

- **AUTORISE** le Président ou son représentant à solliciter les subventions susceptibles d'être accordées pour le financement des études liées à l'élaboration du PCAET de la CCT, notamment auprès de l'ADEME.
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à prendre tous actes nécessaires à l'élaboration du PCAET et notamment, à signer tout contrat, avenant ou convention de prestation de services concernant cette procédure.
- **PRECISE** que conformément aux dispositions du code de l'environnement, la présente délibération sera notifiée aux Personnes Publiques Associées ci-dessous :
  - Préfet de la Région des Hauts de France,
  - Préfet de l'Oise,
  - Président de la Région Hauts-de-France,
  - Présidente du Conseil départemental de l'Oise,
  - Maires des communes de la CCT,
  - Représentants des autorités organisatrices des réseaux publics de distribution d'électricité et de gaz du territoire,
  - Présidents des chambres consulaires de l'Oise : Chambre d'Agriculture, Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre des Métiers et de l'Artisanat,
  - Gestionnaires des réseaux d'énergie présents sur le territoire de la CCT.

*Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Président*

Pour le Président et par délégation,  
Le Vice-Président  
  
Pierre DESLIENS



  
Jean-François MANCEL



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

060-200067973-20180413-2018-DCC-056-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/04/2018